

# « Une impression de déconfiture d'Etat »

JUSTICE Maître Julien Pierre, 40 ans de barreau, dénonce la réforme en cours

- ▶ Il y a 20 ans, Julien Pierre avait accepté d'être commis d'office à la défense de Marc Dutroux « pour l'honneur du barreau ».
- ▶ L'avocat jette un regard sans concessions sur l'évolution la justice belge.

## ENTRETIEN

**R**eparti vivre dans ses Ardennes natales il y a une quinzaine d'années, prenant une certaine distance avec les matières pénales même s'il n'est pas rare de le croiser dans les chambres correctionnelles, l'avocat Julien Pierre s'apprête à passer le cap des 40 ans de barreau. Ses cheveux sont éclaircis par les années, mais son regard est resté sombre, aussi sombre que lorsqu'il avait été commis d'office, il y a 20 ans, pour défendre Marc Dutroux. Il avait expliqué, à l'époque, avoir accepté cette affaire déjà refusée par deux confrères « pour que l'honneur du barreau ne reste pas en rade ». L'honneur de l'avocat, l'image de la justice, deux thèmes qui lui tiennent à cœur et qui, pense-t-il, sont mis à mal aujourd'hui. Rencontre avec un homme qui n'a rien perdu de son franc-parler.

### Que pensez-vous de la réforme actuelle de la justice ?

Toute réforme inspire des réticences, l'homme est par essence conservateur. Mais dans cette réforme, il y a une impression de déconfiture d'Etat. Et il y a des maladresses du début jusqu'à la fin... Déjà « Pot Pourri », qu'est-ce que c'est pour un nom ? Ça, pourri, il l'est, au moins le ministre a eu le sens de la formule la plus juste !

Je n'aime pas d'un pays qui se veut démocratique de prétendre aller vite juste pour sucrer des budgets ; c'est comme si la justice n'avait pas d'importance. Je me souviens de Michel Franchimont lorsqu'il travaillait à la réforme de la procédure pénale. Il y avait le petit Franchimont (NDLR : adopté en 1998), mais il y avait aussi le grand Franchimont, qui n'a finalement pas été voté. Quand il allait en commission justice pour en parler, il me racontait qu'après son exposé, qu'il

faisait en passionné qu'il était, on ne lui posait qu'une question : « budgétairement, ça donne quoi ? ».

### Mais la justice telle qu'elle fonctionne aujourd'hui n'est pas optimale...

En effet, l'injustice tient souvent dans le délai. Dans l'affaire Benoit de Bonvoisin, l'Etat belge a été condamné à lui verser 100.000 euros pour préjudice moral (NDLR : en 1981, une note de la Sûreté de l'Etat pointait ses liens présumés avec l'extrême

droite, mais le « Comité R » a conclu que les éléments de cette note étaient non vérifiés). L'Etat a fait appel, ça a d'abord été fixé en 2016 puis ça a été postposé en 2017... Mon client a 76 ans, il fait un AVC, il est physiquement très diminué mais reste lucide. Quand je l'entends me demander, en parlant avec difficulté, des nouvelles de son dossier, je me dis

que cette lenteur ôte à la justice toute humanité.

### Qu'est-ce qui vous pose le plus problème dans ce projet de réforme ?

Je conçois bien, comme je viens de l'illustrer par cet exemple, qu'il faille presser le pas. Mais il est utile de conserver ce qui n'est pas nécessaire de détruire : supprimer les chambres à 3 juges, considérer qu'un juge suffit même dans les affaires de mœurs, c'est de l'abattage au sacrifice de la qualité. Ces affaires sont toujours extraordinairement sensibles et souvent, le psychiatre se range du côté de la victime et la déclare crédible... Il faut se méfier de la solitude des juges, la collégialité est plus rassurante. Une de mes connaissances, qui siège seul, m'a déjà confié cette difficulté : « le soir, m'a-t-il expliqué, je me dis qu'il est coupable, la nuit je me dis qu'il ne l'est peut-être pas... Je ne peux en parler

qu'avec mes murs, je préférerais confronter mes idées à celles d'un collègue. » Le délibéré, c'est un confort pour le juge et c'est rassurant pour le justiciable. Puis il y a cette volonté de désengorger la cour de cassation en multipliant les démarches qui s'avèrent coûteuses et donc dissuasives. C'est exactement la même chose pour l'opposition, qui ne sera acceptée, selon la réforme, que lorsqu'on invoquera « un cas de force majeure » - ce sera quoi, le cas de force majeure ? Tout cela est destiné à réduire les sollicitations de la justice et sur ce plan-là, ça va marcher. Mais cela améliorera-t-il le fonctionnement de la justice ? J'en doute. Demandez aux magistrats : tout le monde se dit démobilisé, découragé, et cet effet dévastateur n'est pas quantifiable. Avant, il y avait un sentiment de fierté dans le fait d'être juge. Maintenant, ils ont l'impression d'être les laissés-pour-compte des autorités politiques de cet Etat, ils doivent faire des efforts énormes pour répondre qualitativement à la demande. Cette situation qui les mine actuellement peut conduire à des suites fâcheuses, car il n'y a rien de pire qu'un magistrat démobilisé.

### Et la cour d'assises ?

En 40 ans, j'ai connu des verdicts aberrants sur la culpabilité, et j'ai déjà été pris d'un certain malaise. Alors je suis partisan d'un changement, peut-être comme en France, où les magistrats interviennent avec les jurés sur tout, sur la culpabilité et la peine. Mais la suppression de la cour d'assises, ce n'est pas une bonne idée : elle entraînera indubitablement une réduction de la qualité des débats, qui seront moins étoffés, et on touchera à la précieuse oralité des débats. Il est possible de trouver un compromis entre faire des économies et conserver la qualité : pourquoi pas une cour d'assises à la fran-

*çaise avec un magistrat au lieu de 3, pourquoi ne pas réduire le nombre de jurés ? Il y a des pistes à explorer, mais dans l'état actuel des choses, on ne fait que sabrer tous azimuts parce qu'on est fauchés !*

**Face à la réforme, les avocats pénalistes donnent l'impression d'être peu unis, peu représentés...**

*Oui, depuis toujours les autres avocats considèrent les pénalistes comme étant « à part ». Mais à cela vient s'ajouter le fait que prestige de l'avocat pénaliste est déglingué, je n'en connais pas les causes profondes. Autrefois, quand vous alliez voir votre client en prison, il y avait un certain respect de l'avocat. Maintenant, il faut passer un nombre invraisemblable de portes blindées, il faut enlever les chaussures, la ceinture... Je me souviens de Michel Franchimont, déjà âgé, qui avait dû ôter son nœud papillon parce que l'attache sonnait... Il n'y a aujourd'hui plus aucun respect pour les*

*avocats, ils sont fouillés comme des malotrus !*

*Il faut dire aussi que les pénalistes se sont tiré une balle dans le pied. Quand j'étais tout jeune avocat, je faisais le tour des salles d'audience, pour apprendre. Il y avait de ces plaidoiries ! J'avais les yeux écarquillés, et en sortant de là, je me disais que je n'y arriverais jamais. Maintenant, quand je fais le tour des audiences, j'ai la gueule de bois. Nous avons nous-mêmes participé à notre discrédit, le comportement de certains avocats est à l'origine du détricotage. Certains font les cent pas dans le couloir du juge d'instruction : pour décrocher un client, ils s'acoquinent et interviennent n'importe comment. On s'est fait clouer le bec comme ça, avec Salduz (NDLR : nom de la loi qui permet l'assistance d'un avocat à une personne auditionnée dans le cadre d'une mise en examen).*

*Quand j'ai prêté serment, j'entraîtais dans un monde enthousiaste, il y avait l'envie de bien*

*faire, le sentiment d'être un élément indispensable au fonctionnement de la démocratie belge. Quarante ans après, ce sont des fantômes que je croise au palais : des juges qui me disent qu'il n'en n'ont « plus que pour 2 mois à tirer » avant la pension, et des avocats qui vont en appel non pas dans l'intérêt de leur client, mais parce que ça leur fera quelques points d'aide juridique en plus... ■*

Propos recueillis par  
LAURENCE WAUTERS

**« Il n'y a aujourd'hui plus aucun respect pour les avocats, ils sont fouillés comme des malotrus ! »**